

Date : [24 juillet, 2023]

DEMANDE DE DEVIS
RFQ N° UNFPA/MLI40/2023/017

PROLONGATION DELAI DE RECEPTION DES OFFRES

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente des propositions techniques et financières pour : la prestation d'un cabinet / bureau d'étude pour l'évaluation finale du **projet « Élimination des violences basées sur le genre au Mali à travers une approche holistique et intégrée d'offre de services de qualité au niveau national »**

Cette Demande de propositions est ouverte à tous les Cabinets d'Etudes légalement constituées en mesure de fournir les **travaux** et qui disposent de la capacité juridique pour **exercer** dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la population, est une agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale agence au sein des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA.](#)

II – Termes de Référence

Les TDRs détaillés sont disponibles sur le site UNFPA/Mali : : <http://mali.unfpa.org> et les réseaux sociaux (Facebook ; Instagram et Twitter)

Objectif et champ d'application des services

• Informations générales :

L'objectif global de l'évaluation finale est de faire de manière indépendante et objective une évaluation du niveau de réalisation des objectifs et résultats ainsi que l'examen des questions transversales et qualitatives connexes à la mise en œuvre du projet

• Objectifs Spécifiques

L'évaluation finale, de manière spécifique devra s'appesantir sur un certain nombre de points standards aux évaluations mais également spécifiques au projet dont l'évaluation est en cours :

- Évaluer la performance du projet et les facteurs ayant contribué
 - Évaluer le degré de mise en œuvre du projet à travers ses composantes, les activités et le plan de travail global initialement établi ;
 - Analyser le niveau d'atteinte des objectifs d'étape;
 - Faire une analyse de la théorie du changement afin d'apprécier sa validité ;
 - Apprécier le niveau de réalisation des indicateurs de mesure de performance
 - Évaluer la performance des mécanismes de gestion et de coordination du projet;
 - Analyser la performance des différentes parties prenantes et leur rôle ;
 - Documenter les succès (et pourquoi) et les résultats importants qui n'ont pas été atteints (et pourquoi) pendant la mise en œuvre du projet ;
 - Identifier les facteurs favorables ou défavorables à la conception, à la mise en œuvre et au suivi et évaluation du projet
 - Alimenter les indicateurs clés permettant d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats escomptés à travers la mise en œuvre du projet.
 - Évaluer la stratégie de mise en œuvre adoptée par le projet ;

Méthodologie

Le cabinet en charge de la présente évaluation finale est responsable de la conception de la méthodologie et du choix méthodologique. A ce titre, il devra proposer une méthodologie complète et adaptée aux besoins d'informations exprimés par l'étude (voir TdR et document de projet).

- Proposer à UNFPA le choix méthodologique le plus approprié

Sur la base du document de projet et la rencontre de cadrage, le cabinet devra proposer à UNFPA les choix méthodologiques les plus appropriés pour ladite étude.

- Adopter une démarche scientifique exempte de toute critique méthodologique

La démarche méthodologique de l'évaluation finale du présent projet devra se faire conformément aux standards dans le domaine. Elle doit être fondée sur les évidences/scientifiques dénuées de toutes insuffisances. Les insuffisances aux limites admises par le cabinet comme des postulats seront clairement exposées par le cabinet.

- Une méthodologie mixte (quantitatif et qualitatif) pour répondre aux besoins d'information du projet

L'évaluation devra conjuguer différentes méthodes de recherche afin d'accéder aux informations et données nécessaires et pertinentes pour une évaluation de qualité du projet. Ainsi, l'approche mixte (quantitative et qualitative) devra être privilégiée dans ladite étude.

1. Résultats et livrables attendus

Aux termes de l'évaluation finale du projet, les résultats attendus et livrables ci-dessous devront être disponibles :

- Les résultats attendus
 - L'évaluation finale est réalisée conformément aux termes de références établis ;
 - Les Résultats et objectif du cadre de mesure de performance du projet sont analysés et évalués ;
 - Le niveau de référence de tous les indicateurs du projet sont connus ;

- Les éléments de réponse relative aux critères d'évaluation sont établis;
 - Les aspects qualitatifs de la mise en œuvre sont analysés ;
 - La performance des organes de gestion du projet est évaluée ;
 - Un tableau des indicateurs clés du projet avec leur niveau estimé est annexé au rapport de l'étude ;
- Les livrables attendus
 - Les Rapports provisoire et final de l'évaluation finale sont disponibles ;
 - Le fichier des données collectées est disponible ;
Une présentation Powerpoint de l'évaluation est élaborée

III. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

Nom de la personne de contact à l'UNFPA :	N'Diaye Coumba Sow et Habibatou Sylla
No. de tél. :	
No. de fax :	
Adresse e-mail du contact :	csow@unfpa.org / sydiallo@unfpa.org

Le dernier délai pour envoyer des questions est fixé au [26 juillet 2023]. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

IV. Contenu des devis

Les devis doivent être envoyés sous plis fermé et les devis doivent contenir :

- a) L'offre technique, correspondante aux exigences définies dans les Termes de Référence
- b) Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les deux parties du devis doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire.

V. Instructions de soumission

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section IV ci-dessus accompagnées d'un devis dûment rempli et signé et elles doivent être **soumises à travers l'adresse sécurisée** : procurement.mli@unfpa.org au plus tard le **lundi 31 juillet 2023 à 12h00 GMT** avec en objet «RFQ N° UNFPA/MLI40/2023/017 : Evaluation finale du projet Italie». Toutes offres soumises après la date et l'heure indiquées ne seront en aucune manière acceptées.

VI. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. Les offres techniques seront évaluées et notées en premier, avant l'évaluation et la notation des offres financières.

Évaluation technique

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux spécifications de service ou au cahier de charges présentées dans la section II et conformément aux critères d'évaluation ci-dessous.

Le cabinet sera retenu sur la base de leur offre technique et de l'offre financière :

Offre technique : représentera 70%

Seront examinés les éléments suivants :

- La fourniture des documents administratifs (**copie légalisée du Numéro d'Identité fiscale 'NIF' ; Une copie légalisée de l'attestation de situation fiscale datant de moins de 3 mois à la date de la soumission ; Une copie légalisée de l'autorisation d'exercice (Registre de Commerce) Une fiche de présentation de la société (dénomination, raison sociale, structure organisationnelle, année de création, capital, etc.)**)

L'absence de l'une de ces pièces entraînera le rejet systématique de l'offre du soumissionnaire

- La composition de l'équipe en relation avec les critères cités
- La méthodologie proposée
- Le chronogramme et le délai d'exécution

Évaluation financière

Offre financière : représentera 30% de la cotation et sera apprécié selon le moins disant et /ou le mieux disant

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique a obtenu un score minimum de **[50-70]** points seront évaluées.

Les offres financières seront évaluées en fonction du formulaire de devis financier. Le nombre maximum de points accordé à l'offre financière est de 100, et sera attribué au prix total le plus bas indiqué dans **[le devis ou la formule spécifique indiquée dans le cahier de charges — sélectionner l'option appropriée et supprimer l'autre]**. Tous les autres devis financiers recevront un nombre de points inversement proportionnel calculé sur la base de la formule suivante :

$$\text{Score financier} = \frac{\text{Devis moins-disant (\$)}}{\text{Devis à évaluer (\$)}} \times 100 \text{ (Score maximum)}$$

Score total

Le score total de chaque offre sera constitué de la somme pondérée des scores technique et financier. Le score total maximum est de 100 points.

$$\text{Score total} = \text{[50-70 \%]} \text{ du score technique} + \text{[50 — 30 \%]} \text{ du score financier}$$

VII. Critères d'attribution

L'UNFPA attribuera un [bon de commande/contrat de service professionnel sur la base de coûts fixes ou de prix plafond] au soumissionnaire ayant obtenu le score total le plus élevé.

VIII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes de service spécifiés dans cette RFQ, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

IX. Conditions de paiement.

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nettes à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

X. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre impliquera que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs subsidiaires, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. La non-coopération est une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie le contrat et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs enregistrés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

XI. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

XII. Contestation de la RFQ

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou équitablement dans le cadre de l'appel d'offres, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'unité concernée de l'UNFPA, **Monsieur Yves Sassenrath**, sassenraath@unfpa.org. Si le Prestataire n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement (PSB) à l'adresse procurement@unfpa.org.

	Cliquez ici pour indiquer une date.	
Nom et titre		Date et lieu

Annexe I :
Conditions générales applicables aux contrats :
Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).